

---

## MUNICIPALITE

### COMMUNICATION AU CONSEIL COMMUNAL

#### Service informatique - Réorganisation

Renens, le 4 novembre 2004/jdlmc

Monsieur le Président,  
Mesdames, Messieurs,

M. Bernard Pittet, ayant souhaité donner une nouvelle orientation à sa carrière professionnelle, a donné sa démission pour la fin du mois de décembre 2004.

A l'annonce de cette nouvelle, avant l'été, la Municipalité a décidé de constituer un groupe de réflexion. Dirigé par M. Pierre Guibat, consultant en informatique, ce groupe de travail était composé de Mme la Syndique, MM. Ambresin et Perreten, conseillers municipaux, MM. Leyvraz, Robert et Kohli, chefs de service et M. Salzmann, adjoint au Service des finances.

Ce groupe a effectué un travail de fond durant 3 mois consistant à définir l'orientation de l'informatique communale (exploitation, développement, réseau, ...). Il a établi des comparaisons, réfléchi à différentes solutions allant d'une externalisation complète de notre informatique au maintien du statu quo. Il a aussi rencontré des représentants de nos communes partenaires, Crissier et Ecublens, et demandé des offres à des entreprises informatiques.

Sur la base du rapport du groupe de réflexion, la Municipalité a décidé :

- D'abandonner le développement de nouvelles applications informatiques;
- De continuer sa collaboration avec TI-Informatique en matière d'utilisation des applications standard;
- De réorganiser en conséquence le Service informatique qui ne sera plus chargé de développements nouveaux mais qui assumera la maintenance des applications spécifiques à notre Administration et la migration des programmes existants;
- De continuer à assumer l'exploitation des serveurs et du réseau, en assurant aussi un support compétent au personnel communal pour l'utilisation des applications bureautiques et communales.

./.

En ce qui concerne le personnel du service, nous avons malheureusement dû décider de supprimer 1,6 équivalent plein temps, correspondant à l'abandon du développement. Des dispositions adaptées ont été prises en faveur des personnes concernées.

En résumé, nous continuerons à bénéficier des mêmes prestations informatiques mais en n'utilisant à l'avenir plus que des applications standard. L'abandon du développement nécessitera de la part des utilisateurs de travailler avec des outils qui ne pourront plus être adaptés à des situations particulières.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

La Syndique :

Le Secrétaire :

A.-M. DEPOISIER (L.S.)

J.-D. LEYVRAZ